

## Délégation de service public - Accueil de loisirs - Rapport sur l'exercice 2009

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur** : Ce rapport est présenté en quatre points :

1. Principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Comptes de la délégation
4. Conditions d'exécution du service public.

### 1. Les principales caractéristiques du contrat de DSP

<b>Objet de la délégation</b>	La Collectivité confie au délégataire la mission d'assurer la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse
<b>Nature de la convention</b>	Délégation de service public
<b>Date de signature de la convention</b>	22 décembre 2008
<b>Date de prise d'effet de la convention</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2009
<b>Durée de la convention</b>	6 ans
<b>Echéance de la convention</b>	31 décembre 2014
<b>Caractéristiques générales</b>	<p>Le délégataire assure tout au long de l'année la gestion d'accueils de loisirs et de jeunes (y compris les services de transport et de restauration y afférent) et participe à la mise en œuvre de projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse.</p> <p>Il est précisé que tous les projets et structures d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse organisés sur le territoire bisontin ne sont pas intégrés à la présente délégation.</p> <p>Le délégataire s'engage à assurer le bon fonctionnement, la continuité, l'égalité des usagers devant le Service Public, une qualité optimale et la bonne organisation du Service.</p> <p>Les missions confiées s'articulent autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueils de loisirs et de jeunes et espace d'animation d'été,</li> <li>- projets et opérations d'animation enfance jeunesse,</li> <li>- participation à des instances partenariales.</li> </ul> <p>La Ville met à disposition les sites d'accueils de loisirs et des locaux administratifs.</p> <p>Contraintes particulières : la politique enfance-jeunesse de la Collectivité se construit en partenariat avec la CAF et le CUCS. Des dispositifs spécifiques (CEL, contrat enfance jeunesse) sont à respecter.</p>

<b>Avenant</b>	<p>Le contrat conclu prévoit un avenant annuel dans lequel sont actualisés le niveau d'activité requis, le montant du financement et les sites mis à disposition, ainsi que d'éventuelles actions complémentaires.</p> <p>Signature d'un avenant au contrat initial avec effet du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 juillet 2010, pour la gestion de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire quartier Battant/Ecole d'Arènes.</p> <p>Signature d'avenants complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation CEJ (part CAF),</li> <li>- organisation séjour Eté jeunes,</li> <li>- deux semaines supplémentaires pour l'espace d'animation d'été,</li> <li>- animations complémentaires.</li> </ul>
<b>Dénomination sociale du délégataire</b>	Association départementale des Francas du Doubs
<b>Coordonnées du délégataire</b>	Espace Jean Moulin 1 rue R. Schuman 25000 Besançon
<b>Dirigeants</b>	Président : M. J.L. SCHNEIDER Directeur : M. P. ARNOUX

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

## 2. Analyse de la qualité du service

### 2.1 Mobiliser l'ensemble de la société sur la question éducative

Les Francas œuvrent depuis leur origine pour que le temps libre des enfants et des adolescents, en lien avec les autres temps éducatifs, constitue un espace éducatif propice à leur développement personnel.

La réalisation de cette ambition passe par la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs concernés par les questions éducatives. C'est pourquoi les Francas ont mené des actions pour agir avec les parents (solliciter leur engagement), développer le partenariat avec les réseaux d'assistantes maternelles, agir avec les jeunes éducateurs (parcours d'engagement dès 15 ans, formations BAFA, recrutement pour les accueils de loisirs), les enseignants, les professionnels de l'animation (formation professionnelle des salariés, conférences).

### 2.2 Promouvoir et diversifier

Le nombre, la diversité, leur adaptation au contexte local attestent de la nécessité sociale et éducative des centres et accueils de loisirs.

Les Francas se sont construit un référentiel basé sur «12 clés», afin de garantir l'intérêt éducatif des accueils de loisirs. Au-delà de ce code de conduite, ils se sont attachés en 2009 par des actions spécifiques à :

- ouvrir les enfants et les adolescents à l'Europe et l'International,
- promouvoir la solidarité auprès des enfants et adolescents (semaine de la solidarité internationale),

- promouvoir les droits et la citoyenneté des enfants et des jeunes (jury départemental du concours d'affiche « agis pour tes droits »).

Les Francas ont également entrepris de diversifier les pratiques éducatives par des thèmes retenus en 2009 :

- respect de la nature (forêt-pêche-jardin)
- éducation aux saveurs
- développement des pratiques artistiques et culturelles (comédie musicale)
- développement des pratiques scientifiques et techniques (rallye pour la fête de la science)
- développement des pratiques du jeu : organisation de la fête du Jeu
- développement de pratiques sportives et de plein air
- développement de l'autonomie des jeunes (séjours en camps).

### 2.3 Animer les accueils éducatifs

Au total sur le Département du Doubs, la gestion directe des activités enfance jeunesse est répartie sur 21 cantons et représente 305 797 journées/enfants réalisées en 2009.

En ce qui concerne la Ville de Besançon, les fréquentations enregistrées sont les suivantes :

- Accueils de loisirs maternels (3-6 ans) : 19 282 journées/enfants  
774 enfants différents ont fréquenté les accueils de loisirs maternels en 2009.

Les sites affectés à cet accueil sont : Kergomard (Montrapon, Fontaine Ecu), Sapins (Rosemont - Saint-Ferjeux), Fontaine Argent/Helvétie (Centre-ville), Dürer (*Petit Prince*) et Champagne (*la Ritournelle*) (Planoise), Rivotte (Centre-ville session Noël), et la ludothèque de Palente - Orchamps.

*Le site des Sapins enregistre la plus grande fréquentation avec 325 enfants différents et 5 406 journées/enfants, soit une moyenne de 16,6 jours par enfant.*

*Le site de Planoise enregistre la durée de fréquentation la plus importante, avec 206 enfants pour 4 605 journées/enfants soit une moyenne de 22,4 jours par enfant.*

- Accueils de loisirs élémentaires (6-11 ans) et adolescents (11-17 ans) : 15 067 journées/enfants (14 200 élémentaires et 867 adolescents sur le seul accueil jeunes à Planoise).

1 067 enfants différents ont fréquenté les accueils de loisirs élémentaires en 2009. La fréquentation de ces accueils connaît une progression de + 15,56 % par rapport à 2008.

Les sites affectés à cet accueil sont : Rivotte (Centre-ville), Ile de France (*Rosa-Parks / Planoise*), Dürer Fluo (Planoise), Champagne-Galilée (Planoise), Bel Air Velotte (tous quartiers). La fréquentation des différents sites est quasi équilibrée, avec une pointe sur l'Espace Rosa Parks.

- Ce sont donc au total :

- 1 841 enfants différents qui ont été accueillis en 2009

- soit 1 142 familles concernées

- pour un total de 34 349 journées/enfants

- auxquelles il convient d'ajouter 5 777 journées/enfants pour la fréquentation des animations transversales (Fête du jeu, Alter Egau, Village des Droits de l'Enfant, Carnaval de Planoise...) et sur l'espace d'animation d'été « Arts et Création » à Vital'Eté.

**Ce niveau d'activité répond aux conditions établies dans le contrat de délégation de service public.**

Les trois quartiers de Planoise, centre-ville et Saint-Claude - Torcols réalisent une part importante de l'activité des Francas à Besançon.

Sur les 1 841 enfants accueillis, 51 % sont issus de la tranche la plus basse de revenus proposée par la grille tarifaire des Francas.

### 3. Les comptes de la délégation

#### 3.1 Etats financiers 2009

L'association départementale des Francas du Doubs a arrêté ses comptes au 31 décembre 2009.

Les états financiers 2009 sont certifiés sans réserve par le Commissaire aux comptes.

La Section des Francas Besançon ne dispose pas d'un statut juridique autonome, c'est donc par le biais d'une comptabilité analytique que les Francas transmettent à la collectivité les états financiers spécifiques à Besançon.

**Particularité :** Le contrat de délégation de service public avec les Francas est établi sur un financement versé par la Ville calculé à partir d'un prévisionnel d'activité équilibré.

Le dernier versement de l'année est calculé sur une actualisation du budget prévisionnel et du volume d'activités et de fréquentation en septembre.

Le versement (ou non) du solde et/ou d'un complément est déterminé en N+1 en fonction de l'activité réelle et des états financiers de l'année écoulée.

Chiffres clés :

En K€	2009	2008	Variation en K€	Variation en %
Francas du Doubs				
Résultat net	128,5	46,22	+ 82,37	
Recettes des prestations	9 166,5	8 153,4	+ 1 013,1	+ 12,5 %
Résultat d'exploitation	124,2	61,8	+ 62,4	
Masse salariale	6 535,4	5 811,7	+ 723,7	+ 12,5 %
Fonds propres	785,8	657,2	128,6	+ 19,5 %
phaSection Besançon				
Résultat net	- 4 K€	- 8 K€	+ 4 K€	
Recettes des prestations	1 016,6	968,6	+ 48	+ 4,9 %
Résultat d'exploitation	- 4 K€	- 2 K€	- 2 K€	
Masse salariale	721,4	677,1	+ 44,3	+ 6,5 %

Rappel : Le contrat de DSP a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'Association avec laquelle la Ville de Besançon travaillait déjà en 2008 avait procuré les mêmes états financiers analytiques, ce qui permet la comparaison 2008-2009.

### 3.1.1 Bilan et résultat Association Départementale du Doubs

#### **Actif**

L'Association fonctionne essentiellement sur les flux liés à son activité : elle a peu d'actif immobilisé, mais un volume important de créances et de dettes d'exploitation. Dans ce contexte, elle est très dépendante des dates de versement des subventions/prestations des collectivités et autres financeurs publics.

La trésorerie est positive au 31 décembre.

#### **Passif**

Les fonds propres sont positifs. Les excédents réguliers des derniers exercices concourent à les renforcer.

La structure a un emprunt quasi terminé donc on peut conclure qu'elle n'est pas endettée.

Les ratios financiers du bilan sont positifs.

La situation financière est saine.

#### **Résultat**

Le résultat de la structure départementale 2009 est un excédent de 128 K€ sur un volume d'activité de 10 M€. Ce résultat est issu de l'activité, puisque le résultat financier et le résultat exceptionnel sont peu significatifs.

Le volume d'activité s'est fortement développé en 2009 puisque les produits augmentent de + 1 M€. Ce développement a été maîtrisé puisque les charges en contrepartie ont augmenté de façon moindre, ce qui permet à l'Association d'améliorer son résultat.

Avec 6 535 K€, la masse salariale est le principal poste de charges (65,7 %), suivie par les achats (alimentation, matériel pédagogique, transport) pour 2 037 K€ soit 20,5 %.

Les ratios de gestion du résultat sont positifs et stables.

### 3.1.2. Résultat - Section Besançon

Le résultat 2009 est un déficit de 4 K€.

#### **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation est un déficit de 4 K€, sur un volume d'activité de 1 103 K€.

Le résultat de la section fait l'objet d'un suivi analytique précis afin de respecter au mieux le prévisionnel déterminé par l'avenant annuel à la convention de DSP.

Avec un déficit de 4 K€, les objectifs d'équilibre sont considérés comme atteints.

#### Les produits d'exploitation

Les prestations (participation des familles, participations communales et CAF) constituent la quasi totalité des produits d'exploitation. Elles s'élèvent à 1 016,6 K€ en 2009.

Sur ce montant :

- la part des Prestations de Services Ordinaires de la CAF s'élève à 115 K€, soit 10 % du total

- la part des familles représente 144 K€ (soit 14,2 %) auxquels s'ajoutent 100 K€ de bons «aides aux temps libres» de la CAF (qui diminuent la participation des familles modestes). La part des familles atteint donc 24 % du total.

- Les participations communales sont l'élément constitutif majoritaire.

Le montant des prestations est en hausse de + 4,9 % par rapport à 2008.

Les subventions s'élèvent à 66 K€ et concernent des actions spécifiques.

#### Les charges d'exploitation

La composition des charges d'exploitation de la section Besançon est similaire à celle de la structure départementale :

- avec 721 K€, la masse salariale représente 65,3 % des charges

- les achats d'alimentation s'élèvent à 133 K€.

Le quasi équilibre 2009 a été atteint grâce à la recherche constante d'économies (2 séjours non «rentables» ont été annulés, négociations avec les fournisseurs pour réduire les prix) et de compléments de recettes (emplois aidés, financement d'autres partenaires publics ou privés...).

#### **Résultat financier et exceptionnel**

Très peu significatifs, ils n'ont aucune influence en 2009.

#### **3.2 Rapports financiers avec la Ville de Besançon**

L'activité 2009 des Francas atteint les prévisionnels prévus, avec un déficit comptable de 4 K€. La Ville a versé donc à ce titre le financement contractualisé dans l'avenant annuel au contrat de DSP et dans les avenants complémentaires, soit 675 968 € (dont 259 702 € de Prestation de Service Enfance Jeunesse de la CAF au titre du CEJ).

Au titre de 2009, les Francas ont sollicité la Ville pour une participation d'équilibre de 4 522,22 €, ce qui leur permettrait d'afficher un résultat à zéro. Le traitement de cette demande est en cours.

#### **3.3 Perspectives budgétaires**

Les Francas prévoient le maintien d'un même niveau d'activité en 2010 soit 35 000 journées/ enfants + 5 000 journées sur animations. Le prévisionnel 2010 est équilibré. Il fait l'objet d'un avenant annuel, comme prévu dans le contrat de délégation de service public.

### **4. Les conditions d'exécution du service public**

#### **4.1 Le personnel**

En 2009, l'Association départementale des Francas du Doubs a employé, pour l'ensemble de ses activités sur le Département, 348 salariés, soit 194 ETP. Les animateurs d'accueils éducatifs représentent 48 % du total.

Pour l'activité de Besançon, les Francas ont employé 170 animateurs et 28 directeurs de site. L'équipe pédagogique s'est composée de 15 permanents et 169 occasionnels, dont 9 emplois aidés.

#### **4.2 Les horaires**

Les accueils de loisirs sont proposés tout au long de l'année et couvrent, selon les activités et les lieux, les mercredis, le temps de midi, les soirées, les samedis, les petites et grandes vacances.

En 2009, les Francas ont sollicité la collectivité pour fournir les repas de midi dans les accueils de loisirs.

Les accueils sont organisés par quartier pour faciliter un service de proximité aux familles. Les Francas, conformément aux conditions prévues dans le contrat de délégation, ont mis en place un service de transport afin de permettre aux familles d'accéder à d'autres sites et d'autres activités. 2 circuits de ramassage ont ainsi été mis en place en 2009.

#### **4.3 Les tarifs**

La grille tarifaire est basée sur le quotient familial (revenu des familles) réparti en 7 tranches. Elle est ensuite ventilée en fonction de l'accueil choisi (mercredi / demi journée / avec ou sans repas).

A titre d'exemple, une journée/enfant avec repas pendant les vacances d'été coûte à une famille qui bénéficie des bons vacances de la CAF : de 2,65 € pour le quotient familial minimum à 8,52 € pour le quotient familial maximum, et de 8,93 € à 12,70 € pour une famille non allocataire de la CAF (sans bons vacances).

Les tarifs à l'année pour les journées des mercredis sont similaires.

#### **4.4 Les partenariats**

Au-delà du contrat signé avec la Ville de Besançon dans le cadre de la délégation de service public, les Francas se positionnent comme partenaires de l'action éducative et ont à ce titre signé différentes conventions.

Les Francas sont reconnus comme association éducative complémentaire de l'Enseignement Public. Ils bénéficient à ce titre d'un soutien important du Ministère de l'Education Nationale avec lequel ils ont signé en 2007 une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2007-2010.

Les Francas, dans le cadre de ses relations avec le Ministère de la Jeunesse bénéficie de postes FONJEP (dont un basé à Besançon), et participent aux différentes sessions du jury d'attribution du BAFA et du BAFD.

La Fédération nationale des Francas et le Ministère de la Culture et de la Communication sont liés par une convention pluriannuelle d'objectifs signée pour la période 2009-2011.

Les Francas signent avec le Conseil Général du Doubs les contrats d'objectifs annuels, mis en place dans le but de valoriser toute action en direction de la jeunesse du département du Doubs. Les Francas ont également signé plusieurs Contrats Territoriaux jeunesse depuis 2007.

Les Francas sont signataires de différentes conventions avec les Caisses d'Allocations Familiales du département, articulées autour des projets d'investissement, la prestation de service ordinaire, l'aide au fonctionnement, le contrat enfance-jeunesse, l'accompagnement des familles.

### **Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à la gestion et l'organisation de structures et la mise en œuvre de projets d'animation enfance jeunesse à Besançon, par l'Association départementale des Francas du Doubs dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette association.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission de Contrôle Financier du 1<sup>er</sup> octobre 2010 et sur avis favorable unanime de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 octobre 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 19 novembre 2010.*